



Réf. Farde e-Assemblées : 2443409

N° OJ : 63

Projet d'Arrêté - Conseil du 31/01/2022

Objet : Modification de l'annexe IX du règlement des activités ambulantes.

Le Conseil communal,

Vu le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes, approuvé le 25/06/2018;

Considérant qu'une modification des annexes du règlement des activités ambulantes est nécessaire afin de tenir compte de l'évolution de certaines activités;

Considérant les modifications de l'annexe IX règles spécifiques "Glaces/Gaufres" :
suite à la demande de préavis du glacier M. Piro Franco qui se terminait le 31/03/2020, il y a lieu de supprimer la zone 3 car elle n'est pas rentable;

Considérant les modifications annexe IX règles spécifiques "Glaces/Gaufres" :
ajout de la Rue Léon XIII dans la zone 2;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : La modification de l'annexe IX du règlement des activités ambulantes relatives aux "Glaces/Gaufres" est adopté.

Annexes :

[ANNEXE IX FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)